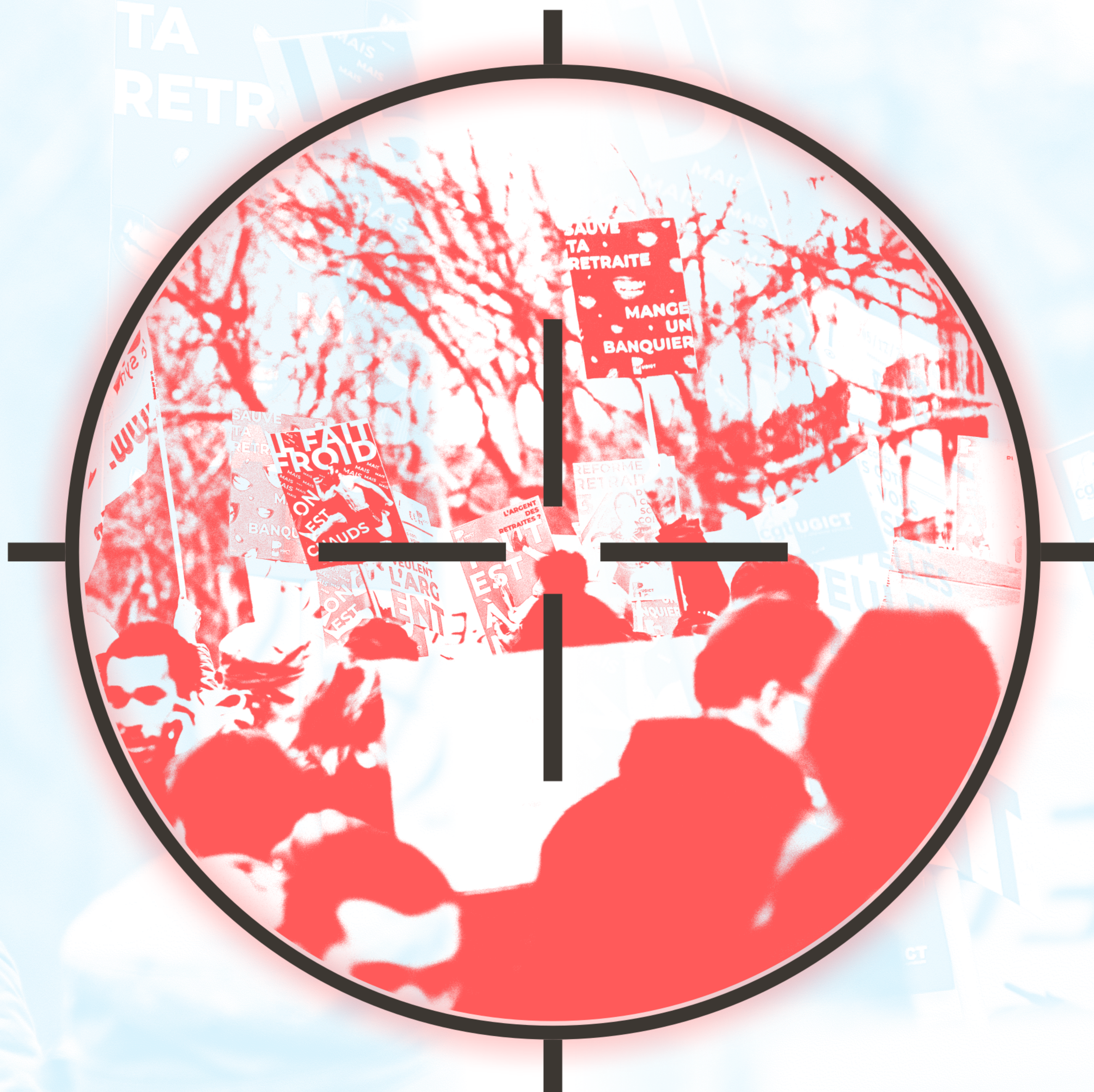


Ingés, cadres, techs :

NOS RETRAITES DANS LE VISEUR DU GOUVERNEMENT



Un nouveau deal
émerge entre le Medef
et le gouvernement.

Leur objectif : abaisser à 63
ans l'âge de départ en retraite
en contrepartie d'un nouvel
allongement de la durée de
cotisation exigée.



ALLONGER LA DURÉE DES COTISATIONS, **ENCORE ?**

Imaginons une carrière parfaite : vous êtes diplômé·e bac+5 à 23 ans, vous trouvez immédiatement un emploi stable en CDI, et ne connaissez aucune période de chômage même en fin de carrière (mais, tout le monde le sait, cela n'existe pas) : vous devriez travailler jusqu'à $23 + 43 \text{ ans} = 66 \text{ ans}$! Mais d'ores et déjà, pour percevoir une pension sans décote ni proratisation, nombre d'entre nous devons travailler jusqu'à 67 ans.

Et si vous êtes diplômé·es d'un bac+2, les années de précarité de début de carrière plus celles de fin de carrière ne vous permettront pas de liquider avant 66 ans sauf à subir une décote et une proratisation qui amputeront définitivement votre pension. **En somme, il faudrait choisir entre le montant de sa pension et l'âge de départ en retraite !**

OU ... **VALIDER LES ANNÉES D'ÉTUDES !**

Les employeurs ne s'y trompent pas : ils ont à gagner au change en demandant toujours plus de qualifications aux jeunes diplômé·es et en ne souhaitant pas les former eux-même, car ça ne leur coûte rien ! Travail, temps, argent : tout repose sur les étudiant·es et leur famille. Sauf à la sortie d'une poignée de grandes écoles (Polytechnique, Normale sup,...), nos années d'étude ne comptent pas pour la retraite.

Est-ce que cela veut dire que le développement économique de la France, dans le respect des enjeux environnementaux, sa ré-industrialisation, sa souveraineté en matière d'intelligence artificielle (...) ne requièrent pas toujours plus de qualifications ? Y-a-t-il en France trop de médecins, trop d'infirmier·e·s, trop d'enseignant·es ?

ET RECONNAÎTRE **L'USURE PROFESSIONNELLE**

Alors ne demandons pas à notre jeunesse de choisir entre sa qualification et l'âge de départ en retraite : prenons en compte les années d'étude ! Et cette demande est d'autant plus légitime que la pénibilité des métiers d'ingés, cadres et professions intermédiaires n'est pas reconnue. Pourtant, le stress, les effets cardio-vasculaires de la charge mentale décuplée avec le déploiement du numérique, le burnout (...) ne sont pas des affections réversibles qui disparaîtraient avec la cessation de l'activité professionnelle. **Elles sont le signe d'une usure professionnelle et impactent notre espérance de vie**, dont celle en bonne santé, une fois la retraite liquidée.



POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS QUALIFICATIONS ET **LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDE**

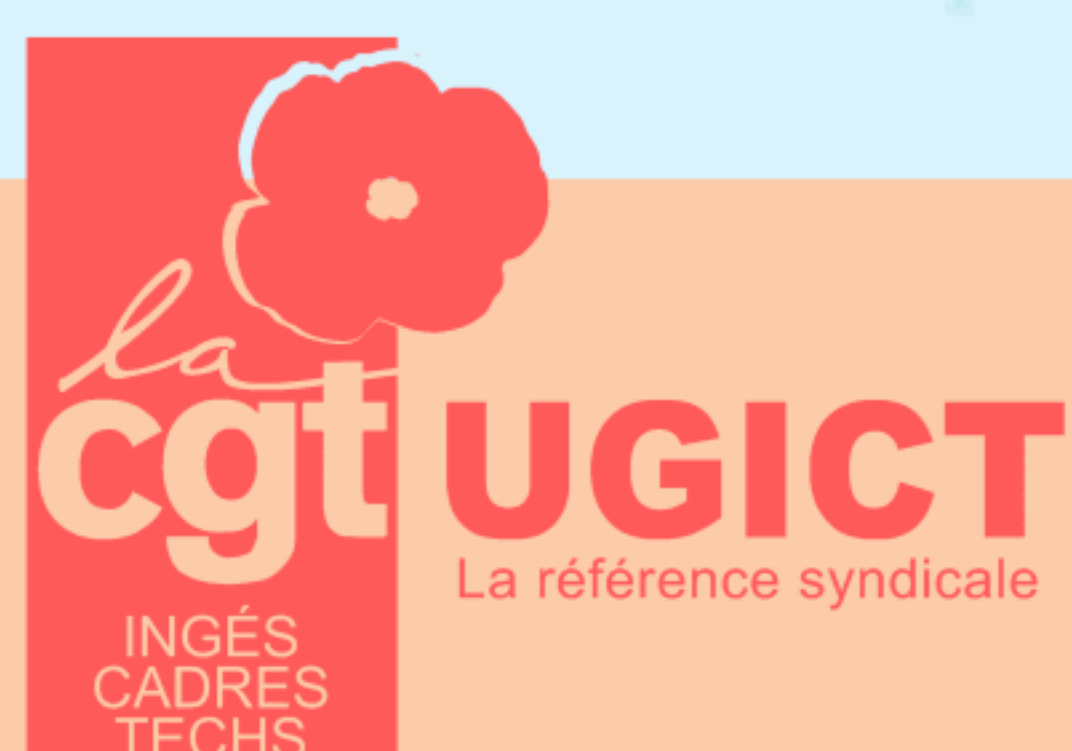
✚ Pour un niveau licence, la validation de 3 années d'étude, plus une 4^e en cas de redoublement ;

✚ Pour un master 2, deux années supplémentaires validées, plus une 3^e en cas de redoublement : au total, la possibilité de valider 7 années, selon le principe en cours pour l'attribution des bourses ;

✚ L'acquittement d'une cotisation forfaitaire annuelle d'une centaine d'euros pour concrétiser l'acquisition de leurs droits, le reste du financement étant à répartir

entre les employeurs privés et publics qui exploiteront leurs qualifications.

Ingés, cadres, techs : nous représentons plus de la moitié du salariat : rien ne peut se faire sans nous et contre notre mobilisation ! En informant nos collègues, en contactant la CGT pour être aidé·es dans l'organisation d'initiatives collectives, en entamant des négociations pour le rachat de nos années d'études par l'employeur : nous pouvons faire bouger les lignes.



Je me syndique
à la CGT Airbus DS



Manifestation jeudi 5 juin 2025

• Toulouse	14h	Jean Jaurès
• St Gaudens	11h	Sous-préfecture
• Muret	18h	Sous-préfecture

